

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2026_029

Désignation d'un représentant à la CLE du SAGE Tarn-amont

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Sainte-Énimie, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Sylvain MOLINES, Jérémy RAMOND, Carine COUVE, Laurent BALSAN, Stéphane GERMAIN, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Jérôme VIEILLEDENT, Anne-Sophie BOURASSEAU, Eric DESCOTTE, François LEROY, Eric SAQUET, Patrick SALSON, Jean-Jacques ACHACHE, Tony BEDEL, Thierry SOLIER, Florence DELORT, Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, Alain CHMIEL, Alain DESAGA, Sylvie LARRAZ, Jean BLANCHOT, Isabelle CARTAILLAC, Josian FRAYSSE, Frédéric BARASCUD

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BOURASSEAU

Date de convocation : 11 mai 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 28	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'arrêté préfectoral interdépartemental n°2015349-0001 du 15 décembre 2015 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère approuvant le SAGE Tarn-amont,

Vu l'arrêté préfectoral n°DDT-BIEF-2019-094-001 du 4 avril 2019 recomposant la Commission locale de l'eau du SAGE Tarn-amont et son expiration en cours d'année 2025, après six ans de mandat,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°DDT-BIEF-2020-154-0001 du 2 juin 2020 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont et abrogeant l'arrêté n°00-0075 du 6 janvier 2000 fixant le périmètre initial,

Vu saisine de la Direction départementale des territoires de Lozère du 23 avril 2026, demandant la désignation d'un représentant du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont avant le 1^{er} juin 2026,

Considérant le renouvellement du comité syndical et le besoin de désigner un nouveau représentant du Syndicat mixte du Tarn-amont à la commission locale de l'eau du SAGE Tarn-amont,

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

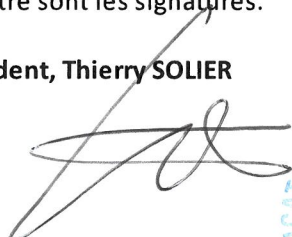
Désigne Patrick SALSON, pour représenter le Syndicat mixte du Tarn-amont à la CLE du SAGE du Tarn-amont,

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de réception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_029-DE
A G E D I

Autorise le Président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Sainte-Énimie, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Thierry SOLIER



La Secrétaire de séance, Anne-Sophie BOURASSEAU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26/05/2026
et publié ou notifié
le 01/06/2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de reception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_029-DE
A G E D I